

*Département de l'Eure  
République Française  
Arrondissement des Andelys  
Canton des Andelys  
Tél: 02.32.52.60.90  
Fax: 02.32.52.04.19  
www.mairienotredamedelisle@wanadoo.fr*

*COMMUNE DE NOTRE-DAME DE L'ISLE  
Mairie  
35 Rue de l'Eglise  
27940 Notre-Dame de l'Isle*

*Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 28 avril 2014 à 20h30*

*L'an deux mille quatorze, le vingt huit avril à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de monsieur Thibaut BEAUTÉ, maire.*

*Date de convocation 18/04/2014*

*Date d'affichage: 18/04/2014*

*Nb de conseillers en exercice: 15*

*Présents: 14*

*Votants: 14*

Président : **M. Thibaut BEAUTE.**

*Etaient présents :*

**Mme BILLARD Pascale**

**M. FAVRESSE Alain**

**M. GUILLEMARD Patrick**

**M. LEPRE Thierry**

**M. LACAILLE Christophe**

**Mme LASSERRE DE LA BROSSE Catherine**

**Mme LERATE Catherine**

**M. MAILLARD Charles**

**M. MONNOT Christian- Marie**

**M. SILLIAU Alain**

**Mme TISON Nathalie**

Ont donné pouvoir : **Mme BAUMGARTNER Muriel** à **M. GUILLEMARD Patrick**, **Mme LARDY Roselyne** à **Mme BILLARD Pascale**, **M. SILLIAU Alain** à **Mme LERATE Catherine**

Absente : **Mme DUCOU Isabelle**

**Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.**

**Madame Billard Pascale, a été désignée secrétaire de séance- assisté de Mme Monique SGARD Secrétaire de Mairie - Attachée Territoriale.**

**Le conseil se réunit en présence ( pour la partie budgétaire ) de Madame la Trésorière des Andelys – Mme Régine ARDANUY- MOLENS**

**Ordre du jour :**

*1/ Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2014*

Adopté à l'unanimité

## **1/ TAUX COMMUNAUX 2014 et VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014:**

M. le Maire propose de ne pas augmenter les impôts locaux ( les taux n'ont pas augmenté depuis 2000, à l'exception d'une augmentation de 5% en 2006)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◇ VOTE les taux des impôts locaux en 2014 ;Il s'agit de la part communale de ces impôts
- taxe d'habitation : 5.07%
  - taxe sur le foncier bâti : 13.36%
  - taxe sur le foncier non bâti : 31.31%

## M. le Maire présente ensuite le projet de Budget Primitif 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

◇ VOTE le BUDGET PRIMITIF 2014 :

En **fonctionnement** les dépenses et les recettes sont estimées à 393.488€ (318 555€ en 2013 ET 490 432€ en 2012 )»

En **recettes**: 289 426.91€ sont des recettes réelles et 104 061.09€ relèvent de l'excédent du budget de fonctionnement 2013-

Les impositions directes s'élevant à 136.801 €

En **dépenses** l'estimation est de 393.488 €Euros répartis notamment en :

- charges à caractère général pour un montant de 129.083 € ( 145 341 € en 2013) - soit une maîtrise des dépenses de fonctionnement .
- charges de personnel qui passent de 60.483 € en 2013 à 64.178€ en 2014
- autres charges ( service incendie - subventions - participations aux Syndicats intercommunaux etc.. ) dont le montant est de 96.138€ en 2013 et de 98.519€ en 2014

En **investissements**, les dépenses et les recettes sont estimées à 1.300.934 € mais les recettes réelles s'élèvent à 13.308.08€ auxquelles il convient d'ajouter un prélèvement sur le fonctionnement de 80 000€ et un report excédentaire de 2013 de 29 256.92€ ( affectation du résultat du compte administratif 2013)

Les dépenses réelles s'élèvent à 142.185 €: certaines dépenses ont été engagées en 2013: sonorisation église, installation bornes à incendie, remboursement prévu à la CCAE d'une partie de la subvention encaissée pour la réalisation du chemin du clos galy.

Les **dépenses nouvelles** concernent :

- des frais de bureau d'études pour travaux ( accessibilité )
- des achats d'équipements et de logiciels pour la Mairie rendus indispensables en raison de l'évolution de la technologie et de la dématérialisation des échanges avec l'Etat et la Trésorerie
- des travaux à l'école, au logement de fonction et à l'église
- de plantations nouvelles

## **2/ INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET**

◇ Votée à l'unanimité par le Conseil pour 2014 pour Mme ARDANUY-MOLENS

## **3/ ELECTIONS EUROPEENNES du 25 MAI : Constitution du bureau de vote**

## **4/ ABRIS DE JARDIN: Exonération de la taxe d'aménagement communale.**

Conformément aux remarques des services de l'Etat, il convient de délibérer à nouveau car la décision prise le 20 février 2014 n'est pas valable L'exonération ne pouvant intervenir qu'à compter du 1° janvier 2015 et non 2014.

◇ Le Conseil approuve, à l'unanimité cette exonération pour le 1° janvier 2015

## **5/ A.C.T.E.S: Dématérialisation de la transmission des actes et de la comptabilité en Préfecture**

La Municipalité ayant changé, il convient de délibérer de nouveau.

◇ Le Conseil, à l'unanimité reprend les termes de la délibération actée en décembre 2013

## **6/ CCAS: Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :**

◇ Le Conseil décide, à l'unanimité d'élire en son sein 5 membres

- Mme BILLARD-Mme TISON - Mme LERATE - Mme BAUMGARTNER - M.MONNOT

Les 5 autres membres, issus de la société civile seront nommés par arrêté du Maire et représentent les associations en lien avec les retraités, les handicapés.